

Une réponse de la Commission Ecclesia Dei sur la sainte communion et ses conséquences

Author : spo

Categories : [Questions et analyses](#)

Date : 8 juillet 2010

Un lecteur de ce blog m'informe – et je le remercie vivement – d'une réponse de la Commission Ecclesia Dei concernant la réception de la sainte communion dans la forme extraordinaire du rite latin. On a demandé à cette commission si la communion pouvait être distribuée dans la main contrairement à la discipline en usage dans l'Église en 1962, année où furent promulgués les livres liturgiques de référence pour la célébration actuelle de la forme traditionnelle. La Commission Ecclesia Dei a répondu qu'il n'était pas prévu par ce rite cette forme de distribution de la sainte communion.

On notera plusieurs choses qui dépassent le cadre juridique de cette réponse :

1°) Il est ainsi confirmé implicitement que *l'usus antiquior* permet de soi un plus grand respect envers les saintes espèces et qu'il manifeste ainsi une plus grande dévotion envers le corps du Christ, dévotion qu'il favorise ainsi chez les fidèles. En une période de relâchement en la matière, de doute, voire d'hérésie au sujet de la présence réelle du Christ dans l'eucharistie, il est clair que le rite antique manifeste aussi de cette manière son caractère évangélisateur et missionnaire. De ce point de vue, il apparaît clairement que le nouveau dicastère sur la Nouvelle Évangélisation, voulu par le Saint-Père, pourrait promouvoir l'usage très large de ce rite dans la perspective de réévangélisation des anciennes nations apostates.

2°) Il faut rappeler que normalement la règle concernant la sainte communion, même dans la forme ordinaire, est la réception sur la langue. La distribution de la sainte communion dans la main est une dérogation accordée par Rome à la demande de Conférences épiscopales, dont celle de la France. Comme souvent dans l'Église d'après-le concile, l'exception est devenue la règle. On rappellera à ce titre que dans le texte du concile sur la liturgie, il est rappelé que le latin est la langue de l'Église et que le grégorien est son chant propre. Mais une fois ce principe souligné, les permissions de faire autrement sont avancées qui détruisent en fait le principe lui-même. De ce point de vue, la messe dans l'ancien rite est conforme aux principes du magistère et fait naître parmi les fidèles un *habitus* d'obéissance et de pieuse réception des directives du magistère. Si l'on veut restaurer l'autorité dans l'Église – autorité

qui repose sur un fondement surnaturel – il est clair que l'usage large des anciens livres liturgiques s'avère absolument nécessaire.

3°) La réception respectueuse de la sainte eucharistie ne favorise pas seulement une pieuse dévotion. Il développe une meilleure connaissance doctrinale des principes catholiques concernant la messe et les sacrements au sens large du terme, mais il favorise également une meilleure connaissance de l'œuvre de rédemption. Une pratique liturgique exigeante, conforme à la Tradition de l'Église et à l'enseignement du magistère, constitue ainsi de soi une forme d'éducation religieuse permanente dont l'expérience de ces quarante dernières années montre bien qu'elle est une nécessité absolue. Là encore, le caractère éminemment éducatif de *l'usus antiquior* est démontré.

4°) Enfin dans le cadre d'une réforme de la réforme, l'un des points qui pourrait être mis en place de façon rapide est un retour dans la forme ordinaire à l'usage large et répandu de la réception de la sainte communion sur la langue. Des directives romaines seraient certes nécessaires. Mais, en attendant, rien n'interdit que les ordinaires favorisent et demandent une telle façon de faire puisqu'il s'agit de la règle normale même dans la forme ordinaire. Rien n'interdit donc les curés et chaque prêtre de remettre à l'honneur cette pratique dans les paroisses.